



Commune de Chevroux

Municipalité

Conseil Général de Chevroux
p.a. Mme Véronique Gut-Lacôte
Chemin Lacustre 15
1545 Chevroux

Chevroux, le 28 mai 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL No 04 / 2025
Rapport sur la gestion communale – Année 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Conformément aux dispositions :

- De la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- Du règlement du 17 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- Du règlement du Conseil général de Chevroux du 18 août 2014 (art. 88ss)

La Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation. Sur la base de ce rapport, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL

- vu le préavis municipal no 04 / 2025 du 30 avril 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.



Commune de Chevroux

Municipalité

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 20 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


Charles Edouard Bonny



Le Secrétaire :


Nicolas Salis

RAPPORT DE GESTION

Exercice 2024



0	Lexique	6
1	Autorités – Administration – Ressources humaines – Finances – Port – Tourisme	7
1.1	Autorités	7
1.1.1	Votations	7
1.1.2	Conseil général	10
1.1.3	Municipalité	14
1.2	Administration	16
1.2.1	Office de la population	16
1.2.2	Greffé Municipal	17
1.2.3	Bourse communale	17
1.2.4	Bureau du port	17
1.3	Ressources humaines	17
1.3.1	Effectifs	17
1.4	Finances	18
1.5	Port	19
1.5.1	Installations	19
1.5.2	Plaisanciers	19
1.6	Tourisme	19
1.6.1	Estavayer Région	19
1.6.2	LNM	19
2	Domaines et forêts – Espaces verts – Routes et chemins – Eaux – Déchets – Voirie	20
2.1	Domaines et forêts	20
2.1.1	Terres communales	20
2.1.2	Forêts	20
2.2	Espaces verts	20
2.2.1	Espaces verts communaux	20
2.2.2	Grande cariçaie	20
2.3	Routes et chemins	20
2.3.1	Travaux	20
2.3.2	Entretiens	20
2.4	Eaux	21
2.4.1	Réseau de distribution	21
2.4.2	STEP	21
2.5	Déchets	22
2.5.1	Déchetterie	22
2.5.2	SAIDF	22
2.5.3	DGE	22
2.6	Voirie	23
2.6.1	Missions	23
2.6.2	Matériel	23
3	Instruction publique – Affaires sociales – Affaires religieuses – Culture – Sociétés locales	23
3.1	ASIPE	23
3.1.1	Ecoles	24
3.2	Affaires sociales	24
3.2.1	ARAS	24
3.2.2	ARAJ	24
3.2.3	ABSMAD	24
3.2.4	Pro Senectute	24

3.2.5	FOREMS	24
3.3	Affaires religieuses	25
3.3.1	Paroisse PACORE	25
3.3.2	Paroisse catholique	25
3.3.3	Paroisse de langue allemande	25
3.3.4	Cimetière	25
3.4	Culture	25
3.4.1	CCL	25
3.4.2	Marché Artisanal et Local du 1er août	26
3.5	Sociétés locales	26
3.5.1	Chœur mixte	26
3.5.2	Société de Jeunesse	26
3.5.3	Société de pétanque	26
3.5.4	Cercle de la Voile de Chevroux	26
3.5.5	Société de tirs de l'Abbaye	26
3.5.6	Club de Plongée Chevroux-Payerne	27
3.5.7	Association Chevroux Paddle	27
4	Urbanisme – Police des constructions – Camping et chalets – Sanitaires publics	27
4.1	Urbanisme	27
4.1.1	PACom	27
4.2	Police des constructions	27
4.2.1	Permis	27
4.2.2	AISTBV	27
4.3	Camping et chalets	27
4.3.1	Camping	27
4.4	Sanitaires publics	28
4.4.1	Camping	28
4.4.2	Port	28
5	Police locale et sécurité – Parkings – Bâtiments – Défense	28
5.1	Police locale et sécurité	28
5.1.1	Manifestations	28
5.1.2	Surveillance de la zone du port	28
5.2	Parkings	28
5.2.1	Transformations	28
5.2.2	Amendes	29
5.3	Camping-cars	29
5.4	Station de lavage	29
5.5	Bâtiments	29
5.5.1	Patrimoine administratif	29
5.6	Défense	30
5.6.1	SDIS	30
5.6.2	ORPC	30
6	Conclusion	30

0 Lexique

- ABSMAD : CMS de la Broye
- ABV : Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully
- AG : Assemblée Générale
- AISTBV : Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise
- ARAJ : Association du Réseau d'Accueil de Jour.
- ARAS : Association Régionale d'Action Sociale
- ASIEGE : Association Scolaire Intercommunale de l'Etablissement de Granges et Environs
- ASIPE : Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs.
- CA : Conseil d'Administration
- CCL : Commission « Culture & Loisirs »
- CoDir : Comité Directeur
- COREB : Communauté Régionale de la Broye
- DGE : Direction Générale de l'Environnement
- EPARSE : Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux
- FOREMS : Association intercommunale Formation Rencontre EMS
- LC : Loi sur les Communes
- LNM : Compagnie de Navigation sur les Trois Lacs
- MCH2 : Modèle Comptable Harmonisé 2
- OAT : Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire
- ORPC : Organisation Régionale de Protection Civile
- PACORE : Paroisse réformée de Payerne Corcelles Ressudens
- SAIDEF : Société d'incinération des déchets
- SDIS : Service de Défense Incendie et de Secours
- STAP : Station de Pompage
- STEP : Station d'Épuration
- UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecolier

Note sur la temporalité des données

Tous les états présentés dans le présent rapport de gestion sont établis à la date du **31 décembre 2024**.

Les modifications intervenues **entre cette date et la date de publication** ne sont pas prises en considération.

1 Autorités – Administration – Ressources humaines – Finances – Port – Tourisme

1.1 Autorités

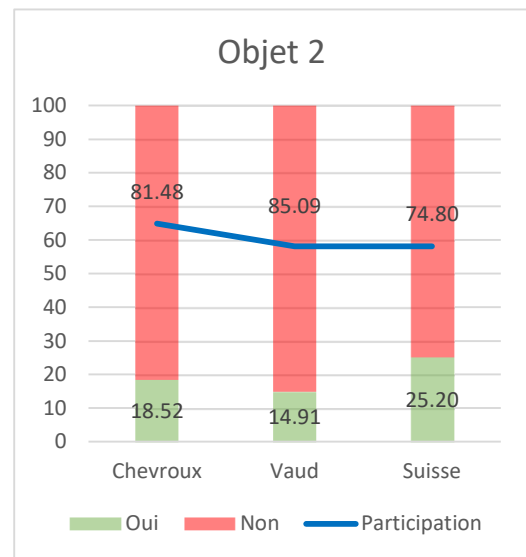
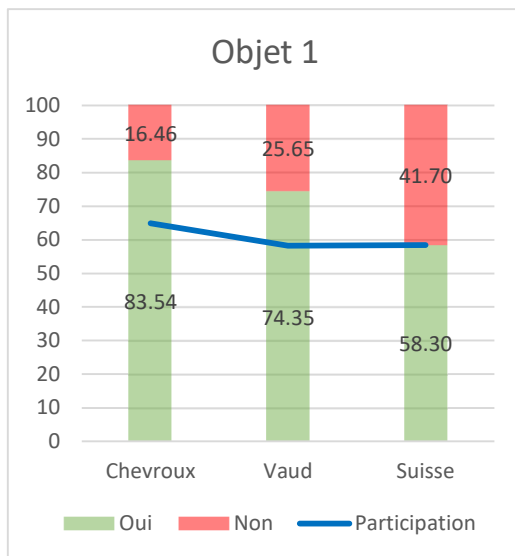
1.1.1 Votations

Le corps électoral a été appelé à se rendre quatre fois aux urnes, à savoir les :

3 mars 2024

Objet 1 : Initiative pour une 13^e rente

Objet 2 : Initiative sur les rentes



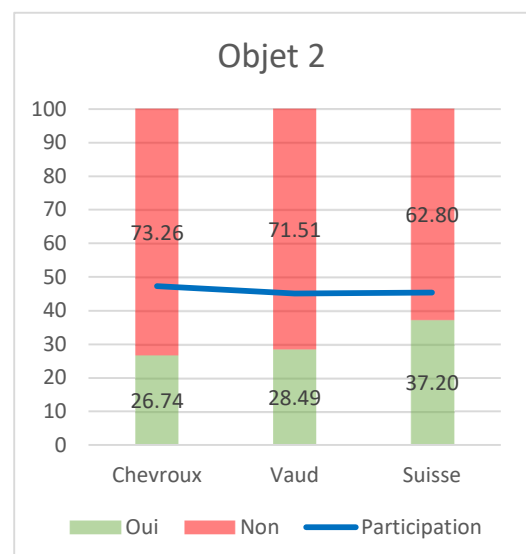
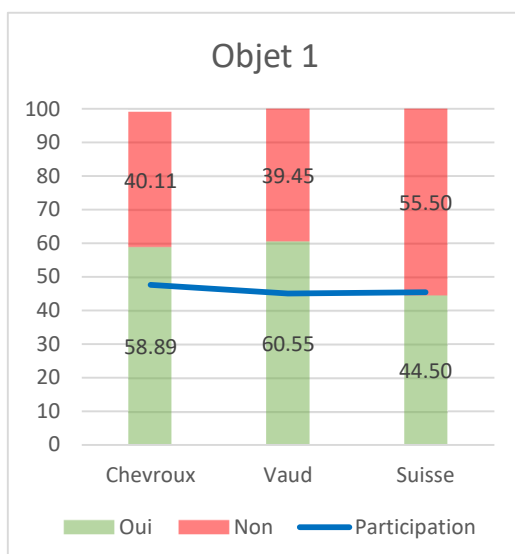
9 juin 2024

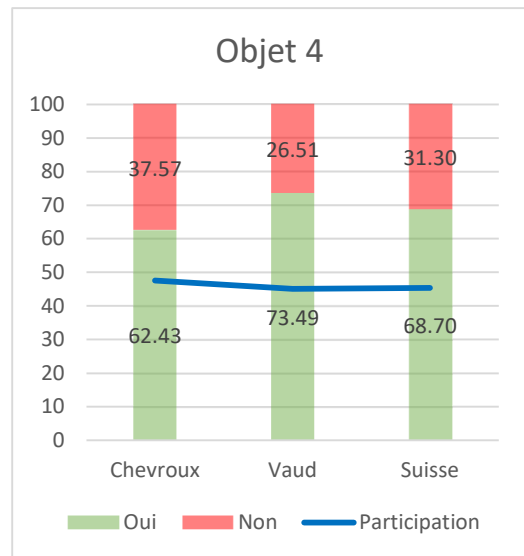
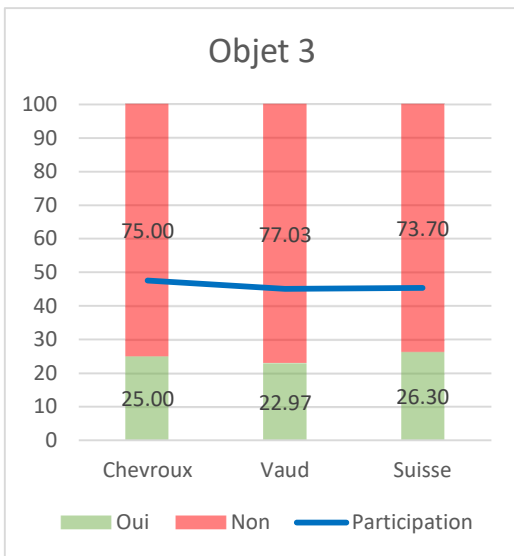
Objet 1 : Initiative d'allègement des primes

Objet 2 : Initiative pour un frein aux coûts

Objet 3 : Initiative pour la liberté et l'intégrité physique

Objet 4 : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement électrique

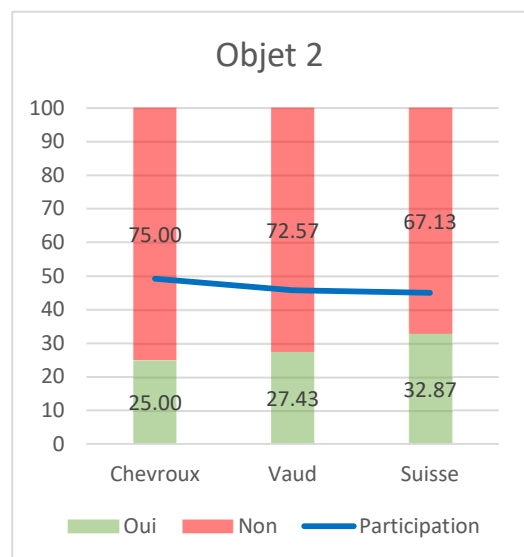
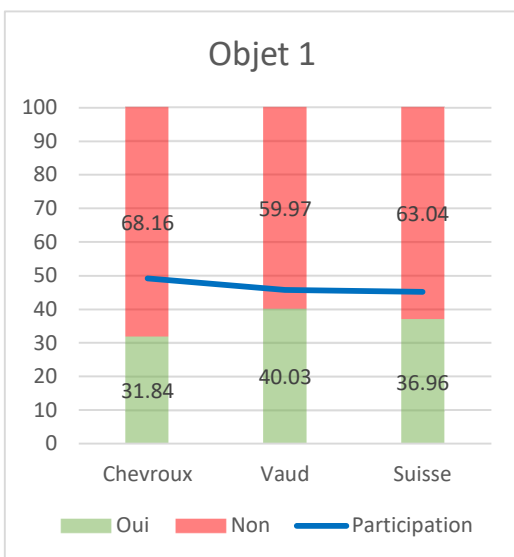




22 septembre 2024

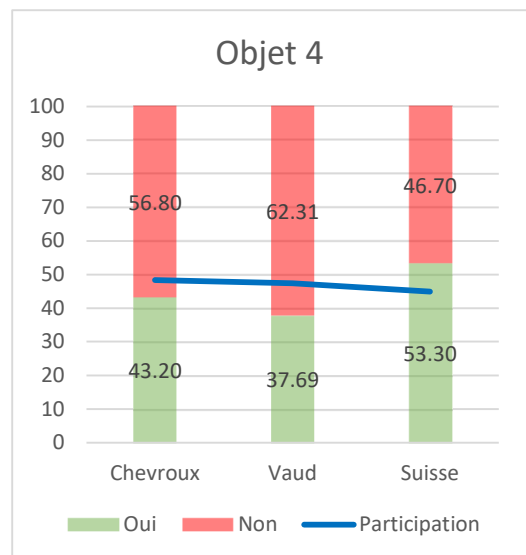
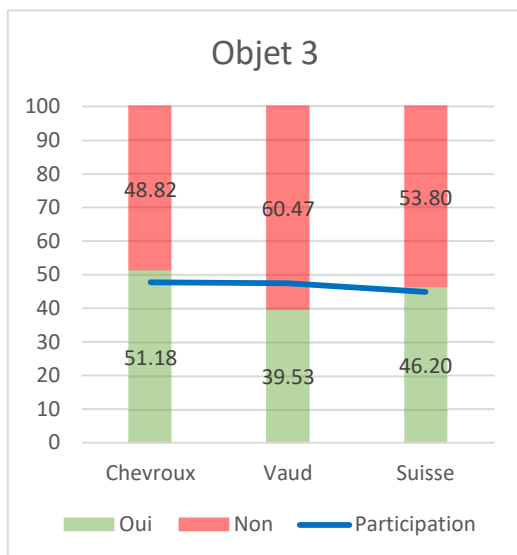
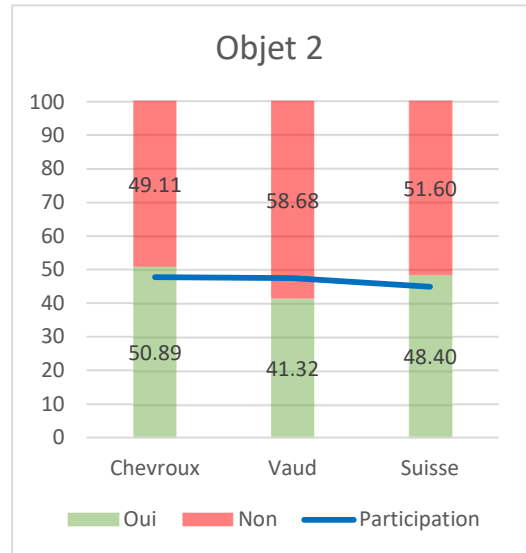
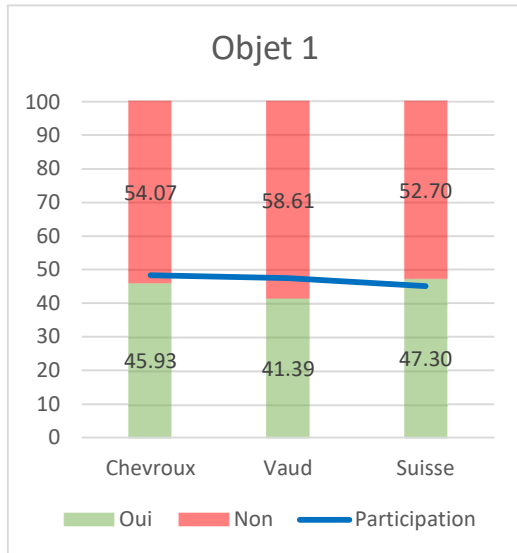
Objet 1 : Initiative biodiversité

Objet 2 : Réforme de la prévoyance professionnelle



24 novembre 2024

- Objet 1 : Aménagement des routes nationales
- Objet 2 : Droit du bail : sous-location
- Objet 3 : Droit du bail : résiliation pour besoin propre
- Objet 4 : Financement des prestations de santé



1.1.2 Conseil général

1.1.2.1 Séances

Le Conseil général a tenu cinq séances ordinaires à la salle du Conseil.

Séance du 29 janvier 2024

Deux préavis municipaux étaient à l'ordre du jour :

- Préavis municipal n° 10/2023 – Remplacement du système de contrôle du parking du port et revue du concept parking du village
 - Le Conseil général a décidé d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement du système contrôle du parking du port et du parcage dans le village pour un montant de CHF 266'000.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ; de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie, ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ; d'amortir le montant de CHF 266'000.- TTC dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA sur une durée de 10 ans.
- Préavis municipal n° 11/2023 – Révision du tarif et du règlement sur les conditions de location et d'utilisation de la tente pour manifestations et ses annexes
 - Le Conseil général a décidé d'autoriser la Municipalité à réviser le tarif et le règlement sur les conditions de location et d'utilisation de la tente pour manifestation.

Le Conseil général a également pris la décision suivante :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 avec la modification demandée.

Séance du 25 mars 2024

Deux préavis municipaux étaient à l'ordre du jour :

- Préavis municipal n° 01/2024 – Nouveau Règlement du personnel communal
 - Le Conseil général a décidé d'adopter le Règlement du personnel communal tel que présenté.
- Préavis municipal n° 02/2024 – Modification du Règlement sur la taxe communale de séjour.
 - Le Conseil général a décidé d'adopter r les modifications du Règlement communal sur la taxe communale de séjour telles que présentées.

Le Conseil général a également pris les décisions suivantes :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 tel que proposé.
- De désigner M. Thomas Cuany comme délégué à l'AISTBV.

Séance du 24 juin 2024

Deux préavis municipaux étaient à l'ordre du jour :

- Préavis municipal n° 03/2024 – Comptes communaux – Année 2023
 - Le Conseil général a décidé d'adopter les comptes communaux et la gestion pour l'année 2023 tels que présentés et d'en donner décharges aux organes responsables.
- Préavis municipal n° 04/2024 – Vente d'une parcelle communale située en zone industrielle « En Long Vernex »
 - Le Conseil général a décidé d'autoriser la Municipalité à vendre à Kaufmann AST Holding AG la parcelle industrielle n° 671 « En Long Vernex » d'une surface de 2'581 m² au prix de CHF 210.- / m², pour un montant de CHF 542'010.-.

Le Conseil général a également pris la décision suivante :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 tel que proposé.

Séance du 7 octobre 2024

Un préavis municipal était à l'ordre du jour :

- Préavis municipal n° 05/2024 – Arrêté d'imposition – Année 2025
 - Le Conseil général a décidé d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté.

Le Conseil général a également pris les décisions suivantes :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 tel que proposé.
- De reconduire les membres du bureau du Conseil général à leur poste (répartition au point 1.1.2.3).

Séance du 9 décembre 2024

Deux préavis municipaux étaient à l'ordre du jour :

- Préavis municipal n° 06/2024 – Budget communal – Année 2025
 - Le Conseil général a décidé d'adopter le budget communal pour l'année 2025 tel que présenté.
- Préavis municipal n° 07/2024 – Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction pour la rénovation du port et de ses annexes
 - Le Conseil général a décidé d'autoriser la Municipalité à finaliser la rénovation du port et de ses annexes pour un montant complémentaire de CHF 2'277'037.- TTC, montant dont il y a lieu de déduire la récupération de la TVA ; de financer ce montant de la manière suivante : CHF 1'895'936.79 HT par l'encaissement des droits de boucle à charge des plaisanciers, sous réserve de l'acceptation du tarif

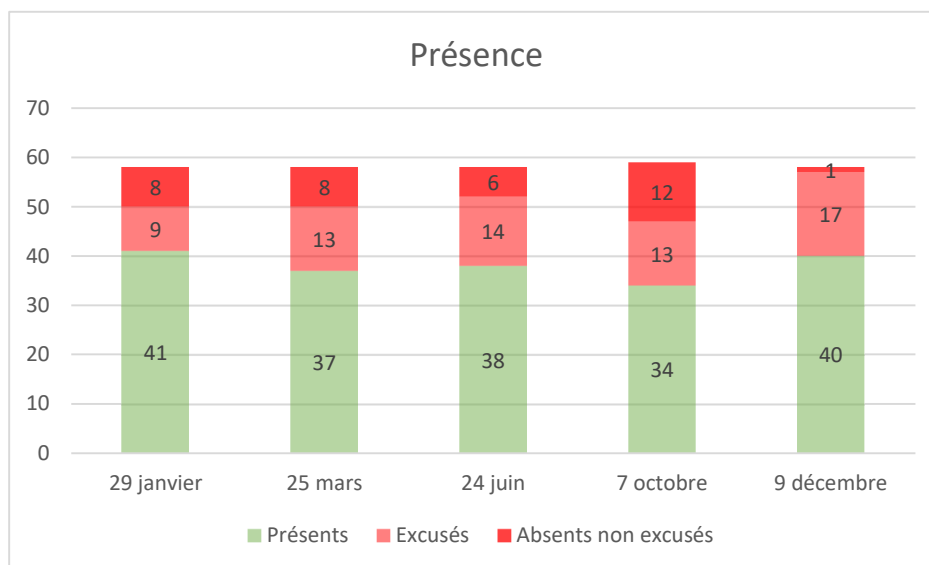
par le Conseil d'Etat ; CHF 2'639.50 HT pour les places communales, par les fonds disponibles en trésorerie ; CHF 215'670.71 HT, par le prélèvement sur le fond spécial Tourisme ; d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil général a également pris la décision suivante :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 tel que proposé.

1.1.2.2 Composition

Au 31 décembre 2024, 383 personnes étaient éligibles à la charge de conseiller général ou à celle de conseiller municipal. Au cours de l'exercice, cinq personnes ont démissionné du Conseil général et cinq autres l'ont rejoint.



1.1.2.3 Bureau

Présidente	Madame	Véronique Gut-Lacôte
Vice-présidente	Madame	Vanina Nicolier
Secrétaire	Madame	Sabra Chuard
Scrutateurs	Monsieur Monsieur	Hans-Jorg Knöpfel Gaël Moret
Scrutateurs suppléants	Madame Madame	Fanny Bonny Soraya Maillard
Huissier	Monsieur	Samuel Danzinelli

1.1.2.4 Commissions permanentes

1.1.2.4.1 Commission des finances

Président	M. Marcel Gut-Lacôte
Membres	Mme Fabienne Bonny-Hurni
	M. Alexandre Bonny
	M. Alexandre Liechti
	M. Roland Lüthi
Suppléant	M. Jean-Luc Bonny

1.1.2.4.2 Commission de gestion

Président	M. Daniel Quintairos
Membres	M. Sébastien Blanc
	Mme Germaine Bonny
	M. Raymond Cuany
	M. Christian Wolf
Suppléant	M. Jean-Daniel Mayor

1.1.2.4.3 Commission de recours en matière d'impôts et de taxes

Président	M. Raymond Cuany
Membres	M. Sylvain Thévoz
	Mme Anne Françoise Wolf
Suppléant	<i>Vacant</i>

1.1.2.4.4 Commission de naturalisation

Rapporteur	Mme Germaine Bonny
Membres	M. Gaël Moret
Suppléantes	Mme Fabienne Hurni-Bonny
	Mme Juliette Lachal Conti

1.1.2.5 Représentation dans les assemblées législatives

ASIPE - déléguée	Mme Evelyne Wolf - Bonny
ASIPE - suppléante	Mme Victoria Cantin
SDIS - délégué	M. Jean-Luc Bonny
SDIS - suppléant	<i>vacant</i>

ABV - délégué	M. Jérôme Schüpbach
ABV - suppléant	<i>Vacant</i>
AISTBV - délégué	M. Thomas Cuany

1.1.3 Municipalité

Durant l'année, la Municipalité a tenu 47 séances ordinaires. Au cours desquelles elle a traité les 1'085 courriels et 339 courriers reçus.

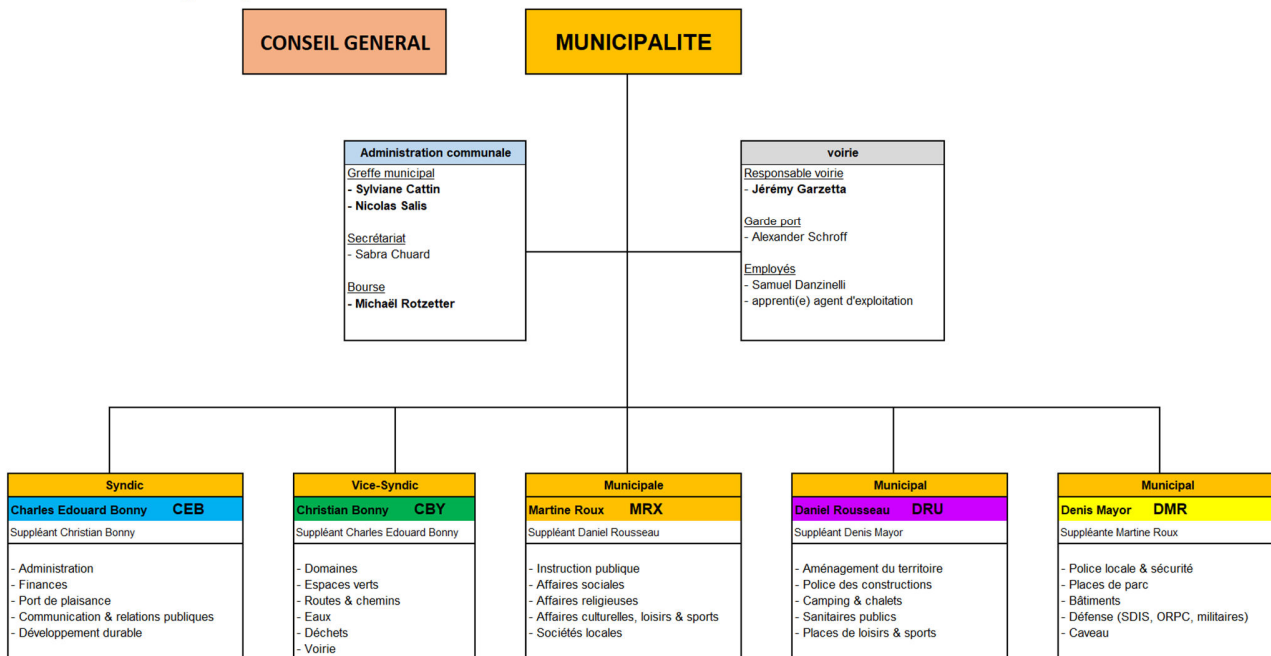
1.1.3.1 Organisation

Si toutes les décisions sont prises par le collège municipal, chaque Municipal est responsable d'un certain nombre de domaine. Cela implique qu'il assure le suivi des dossiers en cours dans son dicastère.

La Municipalité a octroyé deux délégations de compétence au sens de l'art. 67 al. 2 LC :

- À Denis Mayor, pour se positionner, en première instance, en matière d'oppositions aux amendes d'ordres infligées pour défaut de parking.
- Conjointement à Charles Edouard Bonny et Nicolas Salis, pour l'envoi de demande de permis de construire à l'AISTBV. La Municipalité se prononçant dans tous les cas ultérieurement dans le processus.

1.1.3.1.1 Organigramme

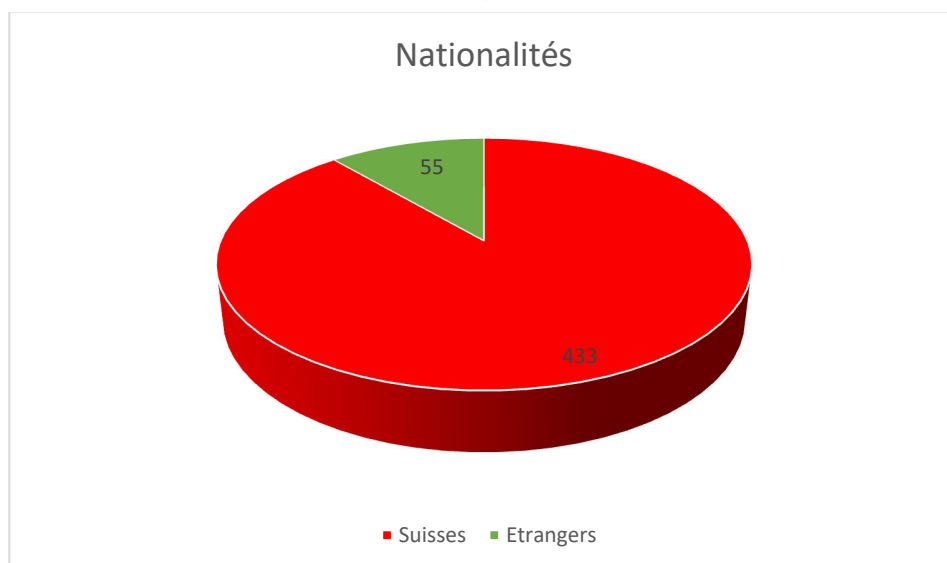
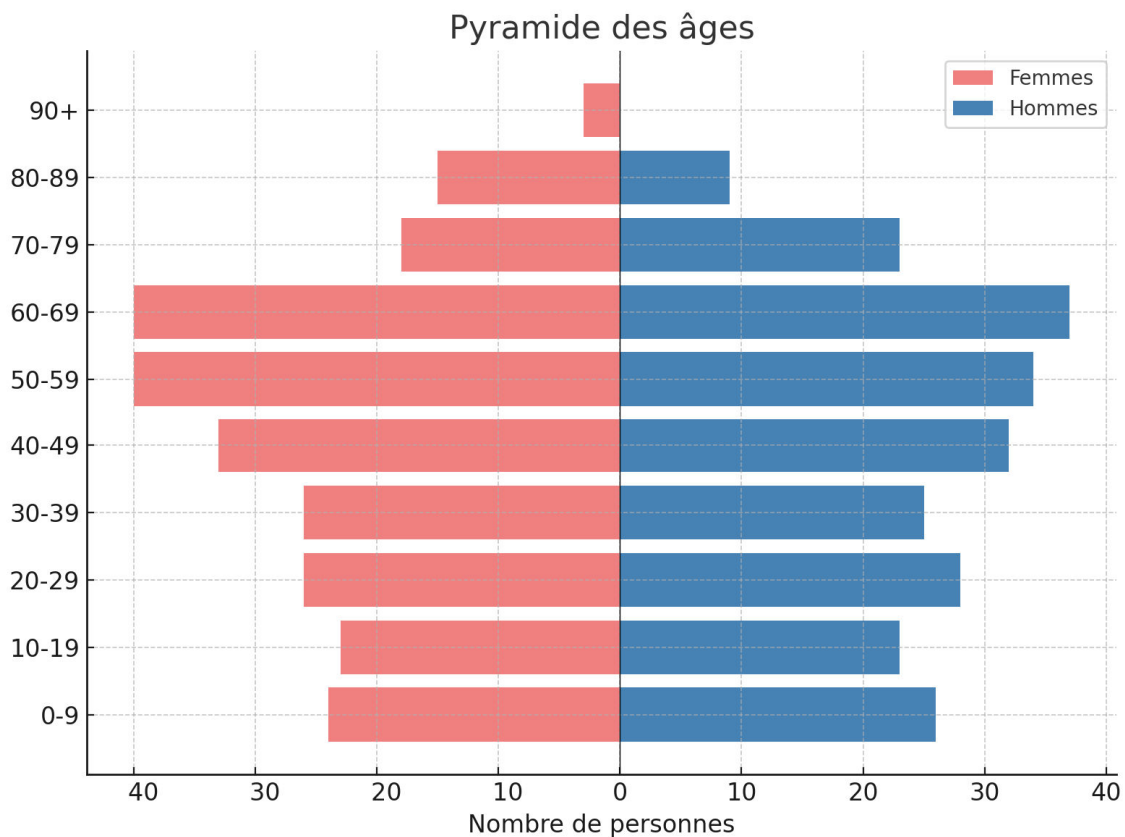


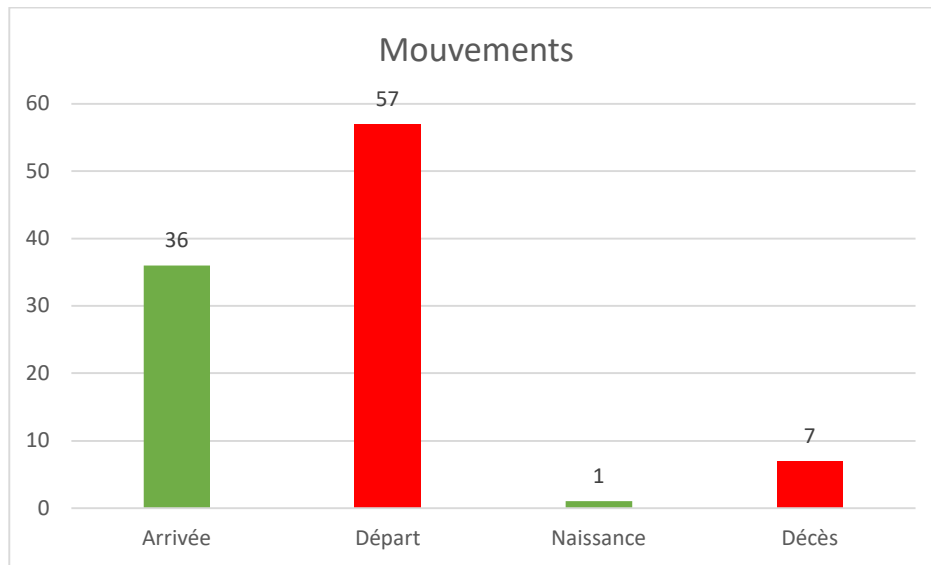
1.2 Administration

1.2.1 Office de la population

L'Office de la population a poursuivi le traitement des arrivées et départs, l'établissement des attestations et la gestion des données communales relatives aux habitants. Aucune évolution majeure n'est intervenue dans les processus en place.

Population de Chevroux en quelques chiffres





1.2.2 Greffe Municipal

Les secrétaires municipaux ont assuré la tenue des séances municipales, le suivi des décisions de l'exécutif, la gestion de la correspondance officielle ainsi que les relations interinstitutionnelles. Une attention particulière a été portée à la mise en conformité de certains règlements, en lien avec les exigences cantonales.

1.2.3 Bourse communale

La Bourse a géré les finances de la commune conformément aux directives cantonales. Elle a également participé à la préparation budgétaire 2025 et à la clôture des comptes 2023. L'activité s'est révélée soutenue au vu des projets en cours, notamment ceux liés au port et au passage au système comptable MCH2.

1.2.4 Bureau du port

Le Bureau du port a accompagné les démarches administratives liées aux emplacements, à la facturation des places et aux relations avec les plaisanciers.

1.3 Ressources humaines

Les ressources humaines ont également accompagné la mise en œuvre du nouveau Règlement du personnel communal, entré en vigueur au cours de l'année, et dont la révision avait été validée par le Conseil général en début d'année.

1.3.1 Effectifs

1.3.1.1 Administration

Nicolas Salis	Secrétaire municipal	80%
Michaël Rotzetter	Boursier communal	100%
Sabra Chuard	Employée administrative	60%

1.3.1.2 Voirie

Jérémy Garzetta	Chef de service	80%
Alex Schrof	Garde-port	100%
Samuel Danzinelli	Employé	100%
Robin Catillaz	Apprenti	100%

1.3.1.3 Auxiliaires

Raymond Cuany	Déchetterie
José Martinho	Déchetterie
Rébecca Rousseau	Déchetterie
Monique Honsberger	Eglise
Michel Deluz	Parking et sanitaires du camping
Jacques Mayor	Parking
Rudolph Frank	Port
Philippe Vallée	Refuge
Dolcelina Bizzaro	Sanitaires du port
Michel Gremaud	Sanitaires du port

1.3.1.4 Départs

Mme Sylviane Cattin, secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants, a fait valoir son droit à la retraite.

La Municipalité a décidé de mettre fin au contrat de M. Markus Clerc

1.3.1.5 Arrivée

M. Nicolas Salis a rejoint l'effectif de l'administration communale en qualité de secrétaire municipal et préposé au contrôle des habitants pour palier au départ de Mme Sylviane Cattin.

1.4 Finances

Coûts par habitants

En CHF	2022	2023	2024
ARAJ	101.10	100.75	103.25
ARAS	1.00	0.50	0.50
COREB - ARBV	11.00	8.50	8.50
Ecole de musique	9.50	9.50	9.50
FAJE	5.00	5.00	5.00
Fondation Cherpillod	5.00	5.00	5.00
ORPC	17.40	17.00	16.60
SDIS	38.00	38.00	41.71
Taxe micropolluant	9.00	9.00	9.00
Cybersécurité			0.47

1.5 Port

1.5.1 Installations

L'année 2024 a été marquée par plusieurs interventions sur les installations du port. La grue a connu des dysfonctionnements répétés, limitant son usage à certaines périodes. Des réparations ont été nécessaires, la commande de pièces nous a coûté un temps précieux.

Par ailleurs, des travaux ont été engagés pour remettre en état les installations électriques endommagées lors des inondations de décembre 2023. Ces interventions ont été réalisées en coordination avec les services spécialisés et ont permis de sécuriser les infrastructures critiques.

Enfin, le litige en cours avec le bureau d'ingénieurs CSD SA est toujours en cours et a fait l'objet de plusieurs contacts avec notre avocat Me Nicole. La Municipalité espère un règlement de cette affaire pour l'année 2025.

1.5.2 Plaisanciers

Port	
Places au port (total)	1029
Places communales	20
Places saisonnières en 2024	35
Places visiteurs (hors total)	60

1.6 Tourisme

1.6.1 Estavayer Région

En 2024, la Municipalité a engagé des démarches auprès d'Estavayer Région afin de réévaluer sa contribution financière, dans un contexte de remise en question de la pertinence et de l'utilité des prestations fournies à la commune. Cette démarche, initiée en collaboration avec d'autres localités, a abouti à la décision de se retirer de l'association dès 2026. La communication formelle de ce retrait a été transmise selon les délais statutaires.

1.6.2 LNM

La saison 2024 a vu une diminution de l'offre de la Ligne de Navigation du Lac de Neuchâtel (LNM), avec un passage de quatre à trois courses quotidiennes desservant Chevroux. Cette réduction a été motivée par des considérations économiques de l'exploitant, malgré une fréquentation estivale globalement stable. La Municipalité reste attentive à l'évolution de cette desserte et au maintien d'un service accessible aux usagers locaux et touristes.

2 Domaines et forêts – Espaces verts – Routes et chemins – Eaux – Déchets – Voirie

2.1 Domaines et forêts

2.1.1 Terres communales

En 2024, la Commune de Chevroux a procédé à la vente d'une parcelle communale située en zone industrielle En Long Vernex. Cette décision, formalisée par le préavis 04.2024, s'inscrit dans une stratégie d'optimisation du patrimoine communal, visant à valoriser les terrains non affectés à un usage public direct. La transaction a été réalisée conformément aux procédures en vigueur, avec l'objectif de favoriser le développement économique local.

2.1.2 Forêts

L'entretien des forêts communales a été assuré en 2024 par le Groupement Forestier Broye-Vully, dans le cadre des prestations habituelles. Aucune intervention exceptionnelle n'a été requise durant l'année. La cotisation versée à l'association pour l'exercice s'élève à CHF 4'641.-, identique à celle de l'année précédente.

2.2 Espaces verts

2.2.1 Espaces verts communaux

L'entretien des espaces verts s'est poursuivi selon les modalités habituelles, avec une attention particulière portée à la tonte, à l'élagage et au maintien de la biodiversité dans les zones périphériques du village. Aucune extension ni transformation majeure n'a été entreprise en 2024, mais plusieurs ajustements ponctuels ont été réalisés pour améliorer l'esthétique et la sécurité des lieux publics.

2.2.2 Grande cariçaie

Plusieurs séances de coordination ont eu lieu durant l'année 2024, impliquant des représentants de la Grande Cariçaie, du DGE (Voyer des eaux), du garde-faune et du service de l'archéologie cantonale. Ces échanges ont principalement porté sur l'entretien et le curage de ruisseaux traversant des zones sensibles. La Municipalité a veillé à concilier les impératifs de conservation écologique avec les nécessités d'entretien hydraulique.

2.3 Routes et chemins

2.3.1 Travaux

Aucun chantier d'envergure n'a été entrepris en 2024 sur le réseau routier communal. Les projets structurants en matière d'infrastructures ont été différés ou sont restés à l'état d'étude en fonction des priorités budgétaires et des autres engagements de la Commune.

2.3.2 Entretien

Les opérations d'entretien courant (réparations ponctuelles, rebouchage de nids-de-poule, marquages) ont été menées de manière régulière. Le coût total de ces travaux s'élève à CHF 28'121.90 pour l'exercice 2024.

2.4 Eaux

2.4.1 Réseau de distribution

En 2024, la consommation d'eau potable sur le territoire communal s'est élevée à 49'956 m³, ce qui représente environ 3,4 % du volume distribué par l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV).

Le réseau a fait l'objet de plusieurs interventions techniques. Le 17 décembre 2024, une fuite est survenue sur la conduite principale de la Rue du Battoir, nécessitant une réparation d'urgence. Par ailleurs, deux tiges de vanne et cinq compteurs ont été remplacés au cours de l'année.

Enfin, une réparation ciblée a été effectuée sur le collecteur d'eau claire situé à la Route de Forel, dans le cadre des actions de maintenance préventive.

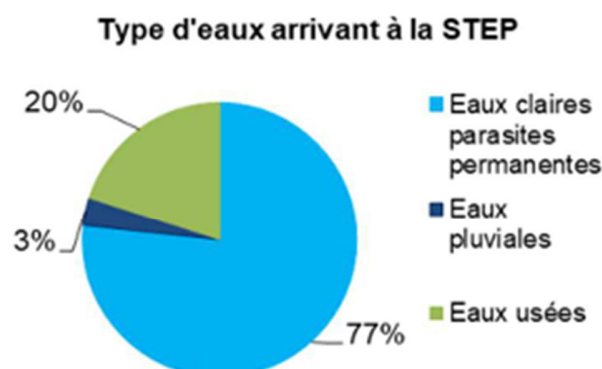
2.4.2 STEP

La station d'épuration de Chevroux a connu une année 2024 marquée par une activité soutenue, tant sur le plan technique que financier.

Les coûts de fonctionnement pour l'exercice se sont élevés à CHF 54'487.45, auxquels s'ajoutent CHF 1'661.70 de frais administratifs. Un investissement de CHF 18'121.45 a par ailleurs été engagé pour l'installation d'une serre au-dessus du bassin, en lien avec l'entretien structurel de l'ouvrage.

Sur le plan opérationnel, deux épisodes de pollution ont été relevés au mois de décembre. Le plus grave, survenu le 31 décembre, a entraîné une perte complète de la biologie de la STEP, à la suite d'un rejet d'hydrocarbures. La société KFS a dû intervenir à trois reprises au cours de l'année pour déboucher la conduite menant à la fosse 1 des chalets, obstruée par des objets non conformes.

Enfin, un graphique synthétisant les volumes d'eau traités par la STEP figure en annexe. Des analyses sont effectuées chaque mois, avec des prélèvements réalisés par l'entreprise Wamax Roshard SA, exploitante de la station.



2.4.2.1 EPARSE

L'année 2024 a été consacrée aux travaux préparatoires en vue de la transformation de la station d'épuration actuelle en station de pompage (STAP). Ce projet s'inscrit dans une stratégie régionale portée par EPARSE, visant à centraliser le traitement des eaux usées à Payerne, tout en maintenant à Chevroux une infrastructure de relevage efficace.

Les études techniques, visites de site et échanges avec les partenaires institutionnels ont permis d'avancer vers la mise à l'enquête publique du projet. La Commune s'est impliquée activement dans cette phase, en lien avec les exigences cantonales et les perspectives d'évolution à moyen terme du réseau d'assainissement.

2.5 Déchets

2.5.1 Déchetterie

L'année 2024 n'a pas connu de modification structurelle de la déchetterie. Les horaires, les modalités de tri ainsi que les consignes de dépôt sont restés identiques. La fréquentation s'est maintenue à un niveau élevé, traduisant l'implication continue des habitants dans la gestion responsable des déchets.

Type de déchet (t)	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères	70	63	76	68
Objets encombrants	69	50	54	52
Déchets compostables	87	62	52	54
Papier et carton	46	44	36	36
Verre	58	56	46	50
Fer (toutes catégories)	30	16	20	27
Total	360	291	284	287

2.5.2 SAIDEF

La Commune a poursuivi sa collaboration avec la société SAIDEF pour l'élimination des déchets incinérables. Aucun incident ou changement contractuel n'est à signaler pour l'exercice 2024.

2.5.3 DGE

Le suivi du traitement des déchets spéciaux et des filières cantonales réglementées s'effectue sous la supervision de la Direction générale de l'environnement (DGE). Aucun contrôle ou ajustement significatif n'a été requis en 2024.

2.6 Voirie

2.6.1 Missions

L'équipe de voirie a assuré les missions classiques liées à l'entretien de l'espace public : nettoyage, salage hivernal, signalisation, débroussaillage, entretien des fossés et gestion du mobilier urbain. L'année a également été marquée par une vigilance accrue quant aux dépôts sauvages, traités en coordination avec les agents de contrôle.

2.6.2 Matériel

En 2024, la Commune s'est séparée de sa voiturette destinée initialement au transfert de personnes au débarcadère. Le véhicule, devenu sous-utilisé, a été vendu.

Par ailleurs, plusieurs pièces d'outillage léger ont été renouvelées pour garantir la continuité des opérations de voirie : remplacement de matériel usé et acquisition de nouveaux équipements adaptés aux besoins actuels. Ces achats ont permis de maintenir une capacité d'intervention efficace sur l'ensemble du territoire.

3 Instruction publique – Affaires sociales – Affaires religieuses – Culture – Sociétés locales

3.1 ASIPE

2024 a encore été une année très chargée en discussions et projections diverses pour le CoDir. C'était aussi la date de l'entrée en vigueur de l'intégration des communes de l'ancienne ASIEGE. C'est donc à 9 communes et tout autant de délégués que le CoDir de l'ASIPE siège depuis le 1er janvier 2024, soit : Chevroux, Corcelles-Payerne, Grandcour, Henniez, Missy, Payerne, Trey, Valbroye et Villarzel. La tâche la plus importante était celle de prévoir les enclassements pour les 10 prochaines années au moins. En effet, l'engouement démographique pour la Broye est en réalité bien plus important qu'il avait été projeté dans les études des spécialistes cantonaux, en 2022. Plusieurs projets de constructions ont été mis à l'étude à Payerne et Corcelles. Le CoDir de l'ASIPE a encore été largement mis à contribution dans le domaine des transports des élèves tant la tâche est complexe et dépend des décisions d'enclassements totalement à la charge des directions scolaires. Autre sujet d'importance, l'accueil extrascolaire répartit les enfants sur 5 sites UAPE. L'ASIPE est en effet responsable de fournir les places d'accueil et le personnel qualifié pour encadrer les enfants avant, après l'école ainsi que pour les repas de midi. Là encore, l'évolution importante de la démographie impose d'augmenter les places d'accueil. Il est donc nécessaire d'intégrer ces places dans les projets de constructions futures afin de proposer une offre qui correspond aux demandes du canton mais surtout aux besoins des familles de nos 9 communes.

En 2024, la délégation municipale au CoDir de l'ASIPE a représenté 102h dont 19 séances de 3h de CoDir et environ 45 heures éparses, toutes prises en charge par l'ASIPE.

Le législatif soit le Conseil Intercommunal de l'ASIPE a lui aussi vu sa composition et ses statuts modifiés à la suite de l'arrivée des 3 nouvelles communes. Il est maintenant composé de 40 membres répartis selon le nombre d'habitants de chacune des communes. Pour Chevroux, cela signifie un délégué fixe issu de la Municipalité et un délégué variable, issu du Conseil Général. Le Conseil Intercommunal s'est réuni 4 fois pour débattre de 11 préavis.

3.1.1 Ecoles

Répartition des coûts entre les différentes communes 01-07.2024

Coût pour Chevroux				Coût total net		117 696.08
Primaire	495 habitants à	92.32	45 698.44	36 928.12	82 626.56	
	39 élève(s) à	946.87				
Secondaire	495 habitants à	34.47	17 064.16	18 005.36	35 069.52	
	18 élève(s) à	1 000.30				

Répartition des coûts entre les différentes communes 08-12.2024

Coût pour Chevroux				Coût total net		84 833.86
Primaire	495 habitants à	66.80	33 067.17	26 590.91	59 658.08	
	39 élève(s) à	681.82				
Secondaire	495 habitants à	24.75	12 250.06	12 925.73	25 175.79	
	18 élève(s) à	718.10				

3.2 Affaires sociales

3.2.1 ARAS

Martine Roux représente la Municipalité au sein du conseil intercommunal. Ce conseil s'est réuni le 20 juin à Moudon et a accepté les préavis sur les comptes et la gestion 2023 ainsi que le budget 2025.

3.2.2 ARAJ

L'ARAJ reçoit et facture les inscriptions des enfants à placer en UAPE.

Martine Roux représente la Municipalité au sein du Conseil Général. Ce conseil s'est réuni à deux reprises en 2024, le 20 juin à Moudon et le 13 novembre à Grandcour. Il a traité les préavis liés aux comptes et à la gestion 2023, au plan de développement 2025-2030, à la modification des statuts et au budget 2025.

3.2.3 ABSMAD

Martine Roux représente la Municipalité au sein du conseil intercommunal. Ce conseil s'est réuni le 2 mai à Montmagny et a accepté les préavis sur les comptes et la gestion 2023 ainsi que le budget 2025.

3.2.4 Pro Senectute

Pro Senectute Vaud œuvre depuis 100 ans pour le bien-être et le maintien à domicile des séniors.

Martine Roux représente la Municipalité au sein du Conseil Général. Ce conseil s'est réuni le 16 mai à Pully. Il a traité le préavis lié aux comptes et à la gestion 2023.

3.2.5 FOREMS

La FOREMS exploite en particulier l'EMS des Cerisiers à Payerne. 2024 a vu un tournant dans les activités de l'EMS suite à un audit et la constatation de dysfonctionnements dans sa direction.

L'élément le plus important révélé par cet audit réside dans une sur-dotation d'environ 30% du personnel. Le Comité de Fondation est actuellement aidé par des spécialistes afin de pouvoir réinstaurer un système correspondant aux besoins des résidents et aux cadres nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Martine Roux représente la Municipalité au sein du Conseil Général. Ce conseil s'est réuni le 28 février à Payerne et le 12 juin à Faoug. Il a traité les préavis liés aux comptes et à la gestion 2023 ainsi qu'au budget 2025.

3.3 Affaires religieuses

3.3.1 Paroisse PACORE

Paroisse réformée de Payerne, Corcelles et Environs. Les communes subventionnent la paroisse et font partie de l'assemblée paroissiale.

3.3.2 Paroisse catholique

Les communes de PACORE subventionnent également la paroisse catholique.

3.3.3 Paroisse de langue allemande

Les communes de PACORE subventionnent également la paroisse réformée de langue allemande.

3.3.4 Cimetière

C'est en fin 2024 qu'a débuté la création du règlement communal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres. Les communes ont l'obligation d'avoir un tel règlement et ce n'était pas encore le cas à Chevroux. Ce règlement fait l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil Général durant l'année 2025.

3.4 Culture

3.4.1 CCL

La Commission Culture et Loisirs a organisé plusieurs manifestations en 2024. Tout d'abord un atelier Crucholettes en avril qui a eu un peu moins de succès que les éditions précédentes, démontrant ainsi qu'il était temps de passer à autre chose. En juin, la Soirée Familiale et Accueil aux Nouveaux Habitants a offert un joli moment de partages aux participants. La date retenue du 21 juin coïncidant avec la Fête de la Musique, le groupe Caravane Mango est venu présenter un concert qui a ravi toutes les générations présentes. C'est le 3 août qu'a eu lieu la première soirée de Cinéma Open Air sur la place de Loisirs. A la surprise de tous, cette soirée a rencontré un franc succès. La Commission ne savait absolument pas quel serait l'intérêt du public pour une telle animation et avait basé son organisation sur un maximum de 100 personnes. Il a fallu faire face à près du double ! Ce qui a évidemment mis un peu de pression sur le manque de chaises disponibles et l'attente aux Foodtrucks quelque peu débordés. Le film choisi y était sans doute aussi pour quelque chose puisque par sa réalisation bilingue il réunissait habitants et touristes dans les mêmes fou-rires. Pour terminer la saison, à l'automne, une balade accompagnée par le droguiste bien connu Emmanuel Roggen a emmené plus de 20 personnes à travers champs et forêts du village en quête d'herbes " magiques ". Les quatre membres de la

Commission se sont investies dans l'organisation et la présence nécessaires à ces animations totalisant 130 heures de travail.

3.4.2 Marché Artisanal et Local du 1er août

Très belle édition 2024 sous le soleil et avec la participation d'un public toujours plus nombreux. L'organisation se base sur une quarantaine de stands essentiellement artisanaux dont la majorité sont issus du village ou de la région, cependant, à force de demandes, ce sont finalement 45 stands qui ont pu ravir les visiteurs et surtout agrémente la collecte caritative qui remplace la taxe usuelle pour les marchands. L'édition a été fructueuse puisque la somme totale de CHF 1'500.- a été répartie entre deux associations en lien avec l'enfance soit La Maison des Petits Pas à Payerne et Autisme.ch. C'est le Club des Plongeurs de Chevroux et Payerne qui pris sa place dans le tournus des sociétés locales pour assurer la subsistance du matin jusqu'au soir en tenant la cantine de la commune. L'organisation du Marché (contact, tri et gestion des stands) incombe à une seule personne et représente environ 30 à 40 heures rémunérées par un forfait.

3.5 Sociétés locales

3.5.1 Chœur mixte

Le Chœur mixte la Chanson du Lac bénéficie d'un local dans l'immeuble de la voirie. Ce qui lui permet de stocker son matériel en vue de ses soirées annuelles en avril-mai à la salle polyvalente de Gletterens

3.5.2 Société de Jeunesse

La société de Jeunesse bénéficie d'un local dans l'immeuble de la voirie et de l'espace encore libre dans un cabanon de pêche. 2024 a été une année charnière pour la Jeunesse qui ne bénéficiait plus du hangar mis à disposition depuis plusieurs dizaines d'années. En collaboration avec la Municipalité pour la réflexion et la mise en place de ce nouveau concept, la Société de Jeunesse a largement relevé ce défi.

3.5.3 Société de pétanque

La société de pétanque bénéficie du terrain de pétanque des Crosses et a organisé son traditionnel tournoi du 1er août

3.5.4 Cercle de la Voile de Chevroux

Le Cercle de la Voile de Chevroux bénéficie d'un local dans l'immeuble de la voirie, un autre dans l'ancienne station de pompage au bout de la jetée, d'une place d'amarrage pour son bateau et de bons cadeaux pour les enfants et adolescents participant à son camp d'Optimist annuel. Le CVC a organisé ses traditionnelles régates de l'été.

3.5.5 Société de tirs de l'Abbaye

La société de tirs de l'Abbaye bénéficie d'un local commun dans l'immeuble de la voirie et du stand de tir sur la route de Forel. L'Abbaye a organisé ses manifestations annuelles soit les tirs avancés de l'Ascension ainsi que les traditionnels tirs de l'Abbaye à l'Ascension.

3.5.6 Club de Plongée Chevroux-Payerne

Le club de plongée a tenu la cantine lors de la fête nationale le 1^{er} août.

3.5.7 Association Chevroux Paddle

L'association Chevroux Paddle bénéficie de râteliers pour ses paddles.

4 Urbanisme – Police des constructions – Camping et chalets – Sanitaires publics

4.1 Urbanisme

4.1.1 PACom

L'année 2024 a été marquée par une avancée significative dans la révision du Plan d'affectation communal (PACom). Une mise à l'enquête publique complémentaire a été organisée, conformément aux exigences de l'article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), visant à intégrer les modifications apportées suite aux retours de la première consultation. Cette étape a permis de recueillir les observations du public et des instances concernées, en vue de finaliser le projet.

En fin d'année, la Municipalité a entamé la rédaction du préavis en vue de soumettre le PACom révisé au Conseil général. Ce processus a été mené avec le soutien du bureau d'urbanisme Fischer & Montavon, ainsi que de Me Rey, avocat, qui ont apporté leur expertise technique et juridique tout au long de la procédure.

4.2 Police des constructions

4.2.1 Permis

4.2.1.1 Permis de construire

La Municipalité a délivré 28 permis de construire.

4.2.1.2 Permis d'habiter / utiliser

La Municipalité a délivré 4 permis d'habiter ou d'utiliser.

4.2.2 AISTBV

Depuis 2023, l'AISTBV assure la fonction de service technique pour la Commune. À ce titre, elle prend en charge l'analyse des dossiers transmis par la Municipalité, prépare leur mise à l'enquête publique et élabore les projets de permis, soumis ensuite à validation municipale. Commission de salubrité.

Il est à noter que si la commune ne subventionne pas la pose de panneaux solaires, elle prend à sa charge ses frais administratifs ainsi que ceux de l'AISTBV.

4.3 Camping et chalets

4.3.1 Camping

L'année 2024 confirme l'intérêt croissant des visiteurs pour le camping de Chevroux, en particulier des utilisateurs de camping-cars, dont la fréquentation est en constante augmentation. Cette tendance, observée depuis plusieurs saisons, témoigne de l'attrait du site et de la qualité de ses installations.

La transition vers un nouveau système d'accès par horodateurs, en remplacement des anciennes barrières, s'est déroulée sans difficulté majeure. Les usagers se sont rapidement adaptés, et le dispositif a permis une meilleure régulation des flux ainsi qu'un suivi plus précis des fréquentations et recettes.

La Municipalité suit avec attention ces évolutions afin d'ajuster l'offre et les aménagements à la demande réelle, en veillant à garantir à la fois confort des usagers, respect du site et optimisation des infrastructures.

	Chalets	Cabanons	Caravanes
Nb de places	94	14	112
Nb de m ²	-	2 277	10 643

4.4 Sanitaires publics

4.4.1 Camping

Les sanitaires du camping ont fait l'objet d'un entretien rigoureux tout au long de la saison touristique, avec un renforcement des passages de nettoyage durant les périodes de forte affluence. Un boiler a dû être remplacé en cours de saison suite à une panne irréparable. Aucune autre dégradation majeure n'a été constatée. La Municipalité continue de veiller à leur bon fonctionnement, en lien avec la fréquentation croissante du site.

4.4.2 Port

Tout comme les sanitaires du camping, ceux du port sont entretenus toute l'année avec une attention particulière portée durant la saison estivale. Les sanitaires du port comportent une partie publique et une autre réservées aux plaisanciers.

5 Police locale et sécurité – Parkings – Bâtiments – Défense

5.1 Police locale et sécurité

5.1.1 Manifestations

15 autorisations de manifestations ont été délivrées durant l'année 2024.

5.1.2 Surveillance de la zone du port

La société Protect'Service SA a continué la surveillance du port et du camping durant la saison estivale, veillant ainsi à la sécurité et au maintien de l'ordre. Quelques manquements ont été observés. Pour la saison 2025, des ajustements sont prévus afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de leur travail.

5.2 Parkings

5.2.1 Transformations

Les barrières du parking du port ont fait places aux horodateurs. On peut dire que la transition fut réussie. D'une manière générale, l'adaptation pour les différents utilisateurs s'est bien passée.

Nos deux agents de contrôles ont fait un excellent travail afin de diminuer le parking sauvage.

Le rendement de la place de parc s'élève à CHF 134'619.85 HT, montant qui se présente comme suit :

Forfait parking	836 à 90.-	CHF	75 240.00	55.89%
ParkingPay (72.41%)	Cash (27.59%)	CHF	59 379.85	44.11%
Total		CHF	134 619.85	100.00%

5.2.2 Amendes

Pour cette saison 2024, 1192 amendes ont été distribuées

5.3 Camping-cars

Les camping-cars qui séjournent chez nous sont en constante augmentation.

	2022	2023	2024
Nombre de nuitées	91	124	185
Location	1'690.-	2'790.-	4'625.-

5.4 Station de lavage

Le rendement des stations de lavage se monte à CHF 19'452.99 HT.
L'aspirateur a eu un rendement de CHF 130.43 HT.

5.5 Bâtiments

5.5.1 Patrimoine administratif

5.5.1.1 Maison de commune (administration communale)

Des moustiquaires ont été installés sur les fenêtres de la salle de municipalité.

5.5.1.2 Halle de voirie

Pour le nettoyage des habits de travail, un sèche-linge a été installé.

5.5.1.3 Ecole

Les tuiles cassées du toit ont été remplacées. Une réparation a dû également être faite sur le toit. Il y avait une fuite qui donnait sur le galeta.

Le lave-vaisselle de l'appartement a été remplacé. La peinture de la charpente de l'avant toi a été refaite. Une lampe boule a été remplacée dans la salle. Le lave-vaisselle a été changé.

5.5.1.4 Refuge

Les poutres du terrain de pétanque ont été changées.

5.5.2 Patrimoine financier

5.5.2.1 Maison de commune (partie locative)

Le radiateur du hall d'entrée a été changé.

5.5.2.2 Bâtiment du Bas du Four.

Le sèche-linge de la buanderie a été remplacé.

5.6 Défense

5.6.1 SDIS

Le 6 juillet 2024, un feu dans l'atelier s'est déclaré à Route du Village 17, chez Monsieur Xavier Burri.

Quelques interventions ont dû être réalisées dans le port pour fuites d'hydrocarbures.

Denis Mayor représente la Municipalité au sein du Conseil intercommunal. Ce conseil s'est réuni à trois reprises en 2024, le 24 avril à Avenches, le 25 juin à Dompierre et le 9 octobre à Prévonnoloup. Il a traité les préavis liés aux comptes et à la gestion 2023, au crédit d'investissement pour la nouvelle caserne et au budget 2025.

5.6.2 ORPC

Denis Mayor représente la Municipalité au sein du Conseil intercommunal. Ce conseil s'est réuni à deux reprises en 2024, le 1^{er} mars à Faoug et le 2 octobre à Vucherens. Il a traité les préavis liés aux comptes et à la gestion 2023 et au budget 2025.

6 Conclusion

L'année 2024 s'est inscrite dans un contexte de transition et de consolidation pour la Commune de Chevroux. Plusieurs dossiers importants ont avancé de manière significative, notamment la révision du PACom, la gestion du port et la préparation du projet de transformation de la STEP en station de pompage. La Municipalité a dû faire face à divers imprévus techniques — fuites, dysfonctionnements, incidents — qu'elle a su traiter avec réactivité.

Sur le plan administratif, l'entrée en vigueur du nouveau Règlement du personnel et la poursuite de la mise en œuvre du système MCH2 ont mobilisé l'attention des services. La gestion financière est restée rigoureuse, malgré une activité intense liée aux investissements.

En matière de collaboration intercommunale, la Municipalité a continué de s'impliquer activement dans les structures régionales, tout en réévaluant ses engagements, comme en témoigne la décision de retrait d'Estavayer Région.

Enfin, les liens avec la population ont été entretenus à travers les événements culturels, les services de proximité et une attention constante portée à la qualité de vie au sein du village.